



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE – ÉGALITÉ – PAIX

AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS (ANPI)

AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

FINANCEMENT ADDITIONNEL POUR LE PROJET DE
GOUVERNANCE ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET
DU SECTEUR FINANCIER

CRÉDIT N°5935-DJ

INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION (IDA)

Juillet 2021

Entité auditée	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI)
Pays	: République de Djibouti
N° de Crédit IDA	: 5935-DJ
Nom du Projet	: Financement additionnel pour le projet de gouvernance et de développement du secteur privé et du secteur financier.
Auditeur	: Cabinet Odyssee Audit & Conseil
Période couverte par l'audit	: du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020
Dates des travaux d'audit sur le terrain	: du 20 Juin au 6 Juillet 2020
Etat d'avancement du projet	: Clôturé

Villa Abdi Djama, lot N° 153, Rue de Iokyo,
Plateau du Marché, BP 1041, Djibouti
email: assad@odyssee-audit.com

www.odyssee-audit.com

Le présent rapport a été établi à la demande de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI). Les avis qui y sont exprimés sont ceux de l'auditeur externe et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel de l'ANPI. Ce rapport a été établi à l'exclusion de l'ANPI afin de lui permettre de contrôler l'utilisation des fonds alloués au projet audité. Il ne doit pas être utilisé par d'autres parties ni à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Table des Matières

Rapport de l'auditeur indépendant – Audit financier	3
1. Résumé des constatations financières	5
2. Contexte de la mission	6
2.1 Motif de l'audit	6
2.2 Conditions contractuelles.....	6
2.3 Projet audité	6
2.4 Entité auditée	8
3. L'audit des États Financiers	9
3.1 Objectifs d'audit des États Financiers.....	9
3.2 Procédures d'audit des États Financiers	9
3.3 Étendue d'audit	10
ANNEXES	11
Annexe 1 : États financiers du Projet pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020.....	12
Annexe 2 : Notes aux états financiers.....	16

Rapport de l'auditeur indépendant – Audit financier

A Monsieur

**Le Directeur Général de l'Agence Nationale
pour la Promotion des Investissements (ANPI)
Monsieur Mahdi Darar Obsieh**

Nous avons audité les états financiers du projet intitulé « Financement additionnel pour le Projet de Gouvernance et de Développement du Secteur Privé et du Secteur Financier, « le Projet », couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, qui figurent à l'Annexe 1 du présent rapport. Ce rapport a été établi conformément à l'article 10 de la convention de rétrocession de financement, signée le 06 juin 2017 entre la République de Djibouti et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements.

Nos constatations sont présentées dans les parties prévues à cet effet de notre rapport, qui est exclusivement destiné à l'IDA et l'ANPI, et vise à exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet et à donner l'assurance que les ressources mises à la disposition du Projet ont été, dans tous leurs aspects significatifs, utilisées conformément aux conditions pour lesquelles elles ont été octroyées telles que précisées à la Section 2.2 de notre rapport.

Responsabilités respectives de la direction de l'entité et des auditeurs

Aux termes de la convention de financement, la direction de l'ANPI a la responsabilité d'établir les états financiers et de veiller à ce qu'ils donnent une image fidèle de manière à rendre compte des transactions financières relatives au Projet, conformément aux conditions contractuelles applicables.

Notre responsabilité consiste à auditer les états financiers et à communiquer nos constatations à l'ANPI conformément aux termes de référence de la mission d'audit. Ces derniers précisent que nous devons réaliser notre travail conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération internationale des comptables (IFAC) dans la mesure où ces normes peuvent être appliquées dans le contexte spécifique d'un audit visant à vérifier le respect de conditions contractuelles. Ces normes nous imposent de respecter les règles de déontologie applicables lors de l'exécution de nos travaux.

Étendue de l'audit

L'étendue de notre audit est définie dans les termes de référence (TdR), comme le précise la Section 3 de notre rapport. Notre tâche consiste à recueillir suffisamment d'éléments justifiant les montants et les informations figurant dans les états financiers pour fournir l'assurance que ces états sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes. Afin de déterminer ce que l'on entend par anomalie significative, nous avons appliqué un seuil de signification de 2% du montant total des dépenses du Projet. Nous avons communiqué toutes nos constatations, quel que soit le montant en cause.

Nous avons pris en compte tous les éléments probants disponibles qui nous ont été présentés au cours de nos travaux sur le terrain, que nous avons achevés le 30 Septembre 2020, de même que les observations et informations communiquées par la suite par l'Entité jusqu'à la date du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion.



**Member****Opinion**

À notre avis :

- Les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Projet au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, conformément aux conditions contractuelles applicables ; et
- Les fonds alloués au Projet par l'ANPI ont, dans tous leurs aspects significatifs, été utilisés conformément aux termes de la convention de financement entre l'IDA et la République de Djibouti.

Diffusion et utilisation

Le présent rapport demandé par l'ANPI est exclusivement destiné à l'information et à l'usage de cette dernière ainsi que celui de l'IDA.

Djibouti, le 06 Juillet 2021

Assad Saïd Salem
Réviseur Comptable Indépendant
Commissaire aux Comptes inscrit



1. Résumé des constatations financières

Nous portons à votre connaissance qu'aucune constatation financière n'a été relevée au cours de notre audit.



2. Contexte de la mission

2.1 Motif de l'audit

L'audit, objet du présent rapport, a été réalisé sur la base de la convention de rétrocession relative au Financement Additionnel pour le projet de gouvernance et de développement du secteur privé et du secteur financier, signée le 06 juin 2017 entre la République de Djibouti et l'Agence Nationale pour la Promotion des investissements.

2.2 Conditions contractuelles

Les conditions contractuelles applicables au Projet sont exposées dans les documents suivants :

- L'accord de crédit n°5935-DJ, signé en décembre 2016 entre la République de Djibouti et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- La convention de rétrocession de financement, signée le 06 juin 2017 entre la République de Djibouti et l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI) ;
- Le manuel de procédures administratives, financières et comptable du Projet de Gouvernance pour le Développement du Secteur Privé, édition du 25 décembre 2014.

2.3 Projet audité

Le Financement Additionnel de Projet de Gouvernance et de Développement du Secteur Privé et du Secteur Financier est dans sa deuxième année d'exécution. Les objectifs du projet sont d'améliorer l'efficacité de la réglementation des entreprises et d'établir un système de paiement national automatisé.

Le projet comprend les parties suivantes :

PARTIE A : Réforme du climat des investissements

1. Fourniture de marchandises et de services de consultants pour appuyer l'amélioration des chambres commerciales des tribunaux civils grâce à :

(a) La révision des fonctions principales des chambres commerciales, y compris : (i) la structure organisationnelle et les plans de dotation en personnel ; (ii) les techniques de gestion de cas ; (iii) l'apport d'un appui pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation de la performance des juges et du personnel administratif des tribunaux ; (iv) la collecte et l'analyse des données des cas ; (v) la publication et la distribution des procédures, formulaires et décisions judiciaires des tribunaux ; et (vi) le renforcement du bureau du registre.

(b) Mise à niveau du site Web du Ministère de la Justice pour couvrir la publication des décisions de chambres commerciales et des informations portant sur les procédures et formulaires des chambres.

(c) Élaboration de programmes de formation en matière civile et commerciale et mener les formations des juges et personnel de tribunaux à l'aide de ces programmes de formation.

(d) Examen de la législation pertinente, y compris : (i) les codes civils et de procédures civiles ; et (ii) le code commercial.

(e) Acquisition de publications sur le droit commercial, accès en ligne d'information juridique et acquisition d'équipement informatique (TI) pour la bibliothèque de droit commercial du Ministère de la Justice.

- (f) Acquisition de systèmes d'information pour moderniser le Registre du Commerce et des Sociétés et mise à la disposition du public les informations clés requises pour la conduite des affaires.
2. Réalisation de travaux, fourniture de marchandises et services de consultants et autres que les services de consultants, et formation, pour continuer à fournir un appui pour le lancement et le déménagement des services relatifs au guichet unique, y compris la provision d'équipement informatique pour l'immeuble du guichet unique ;
3. Fourniture de travaux, de services de consultants et de services non consultants, et formation pour appuyer le secrétariat du Conseil de Développement Économique de Djibouti (CDED) dans la mise en œuvre de réformes du climat des affaires :
- i) en formulant des recommandations pour une politique applicable ; ii) en établissant une coordination efficace entre les différents organismes de réglementation ; iii) en renforçant les capacités au niveau de l'organisme bénéficiaire, et iv) en promouvant le dialogue et l'appropriation avec intervenants concernés.
4. Fourniture de services de consultants pour réaliser un examen détaillé du cadre des résultats et identification des interventions supplémentaires dans les domaines mesurés par le Rapport *Doing Business*, avec l'appui de consultants ayant l'expertise nécessaire dans les domaines visés.
5. Fourniture de biens, de services consultants et non consultants, et formation aux Ministères des Investissements, autres Ministères et organismes et administrations concernés, y compris, entre autres, l'Office djiboutien de la propriété industrielle et commerciale (ODPIC), la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (DATUH), et la Direction de Domaines et de la Conservation Foncière et, Électricité de Djibouti (EDD), pour approfondir l'assistance technique et financière en vue de soutenir les réformes. L'objectif étant de (i) réduire le coût de démarrage d'une entreprise ; (ii) rationaliser les procédures d'obtention des permis de construction ; (iii) réduire le coût d'obtention de l'électricité ; (iv) enregistrer les biens plus efficacement ; (v) protéger les investisseurs minoritaires ; et (vi) améliorer la capacité de faire respecter les termes des contrats.

PARTIE B : Mise en place d'un système national de paiement automatisé

1. Mise en place d'un système moderne automatisé de paiement (ATS+), doté d'un système de sauvegarde grâce à la mise en place de deux centres de données physiquement distincts et sécurisés pour remplacer progressivement le traitement manuel des chèques et poser les bases pour le développement d'un marché interbancaire à Djibouti, y compris (i) l'acquisition d'un système national de paiement à la Banque Centrale (services logiciels, matériels et intégration de systèmes); (ii) l'assistance technique et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du système ; et (iii) la réhabilitation et l'équipement de l'infrastructure physique pour héberger le système (centres primaires et secondaires), à travers les sous-composantes suivantes :
- (a) le développement de l'infrastructure du système de paiements de base ;
- (b) la mise en place des centres de données, des services d'intégration de systèmes et le renforcement des capacités de la Banque centrale ; et
- (c) l'assistance technique pour l'opérationnalisation de l'infrastructure des systèmes de paiement. Inclure un conseiller technique de la Banque centrale dédié à (i) soutenir le lancement et la phase initiale d'exploitation de la nouvelle ATS+ (première année de sa mise en œuvre) ; (ii) former du personnel de la Banque centrale des unités nouvellement créées (opérations, informatique, suivi) ; (iii) rédiger de nouveaux manuels de procédures. En outre, le consultant assistera la Banque centrale avec le déploiement du personnel de la Banque centrale pour gérer la mise en œuvre du système national de paiement dans trois domaines principaux, à savoir

: (i) les opérations de paiements ; (ii) les technologies de l'information (TI) ; et (iii) la surveillance du système de paiement.

PARTIE C : Gestion de projet et soutien à l'ANPI

Mettre à niveau l'Agence d'exécution du projet existante dans le domaine de la gestion, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation du projet, y compris les audits et l'appui lors des réunions du Comité de pilotage du projet.

Le tableau suivant indique les catégories de dépenses éligibles pouvant être financées à partir du produit du financement ("catégorie"), les allocations des montants du financement à chaque catégorie et le pourcentage des dépenses à financer pour les dépenses éligibles en chaque catégorie :

Catégories	Montant du financement alloué (exprimé en DTS)	Pourcentage des dépenses à financer (taxes incluses)
Travaux, biens & services, service de consultant, formation et coût d'exploitation du projet	3 800 000	100%
Total	3 800 000	100%

2.4 Entité audité

2.4.1 Présentation de l'Agence Nationale pour la Promotion des investissements

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI), créée par la loi n°114 du 21 janvier 2001, est une société anonyme dont le capital est ouvert au secteur privé jusqu'à hauteur de 49%. Elle a pour vocation de créer des synergies entre tous les acteurs intervenants dans la promotion et le développement du secteur privé et de leur fournir une plate-forme commune pour la promotion de Djibouti auprès des investisseurs, la facilitation des opérations d'investissement et la modernisation du cadre réglementaire et des procédures.

Par ailleurs, L'ANPI est l'Institution représentative du secteur privé au niveau gouvernemental.

Dans ses fonctions, elle :

- Accueille, informe, conseille et assiste les promoteurs ;
- Offre les incitations et avantages prévus par le code des investissements ;
- Donne les informations appropriées sur l'environnement des entreprises, les réglementations et les lois ;
- Met en œuvre la politique gouvernementale en matière de développement économique et social.

2.4.2 Structure de mise en œuvre et responsabilités

L'ANPI est dirigée par un Directeur Général, qui est l'organe exécutif, et qui représente l'Institution juridiquement et officiellement, dans tous les actes administratifs. Quatre départements sont sous son autorité :

- Le département de promotion est chargé de l'information, de la communication et des partenariats ;
- Le département de développement s'occupe des questions liées à la gestion du code des investissements et des différentes révisions des incitations contenues dans le texte ;
- Le département du guichet unique représente un outil de promotion, d'orientation et de soutien au secteur privé, car il garantit un gain de temps et une économie de coût dans les formalités et déclarations requises pour la création d'une entreprise à Djibouti ;

- Le département système d'information est chargé de fournir aux utilisateurs des ressources informatiques communes et de diffusion.

2.4.3 Unité de Gestion du Projet

L'Unité de Gestion des Projets de l'ANPI assure la gestion quotidienne des activités du projet et plus particulièrement :

- La gestion administrative et financière du projet,
- La gestion du compte spécial et autre fonds du projet et de la conservation des écritures comptables et pièces justificatives conformément aux normes comptables exigées et propres aux institutions financières,
- L'élaboration et de la soumission des rapports périodiques de gestion et d'avancement des activités du projet en exécution
- De veiller à ce que la procédure de préparation des documents de passation des marchés soit conforme aux règles de procédures exigées par les bailleurs de fonds.
- D'engager et faire le suivi des activités de passation de marchés,
- D'assurer le suivi et l'évaluation du projet en cours d'exécution,
- D'assurer la liaison avec les bailleurs de fonds.

Il se compose de :

- Coordinateur du Projet
- Gestionnaire du projet
- Responsable Passation des Marchés
- Gestionnaire financier du projet

3. L'audit des États Financiers

Nous avons été mandatés par l'ANPI pour réaliser le présent audit, conformément aux termes de référence annexés au contrat N°01/CONS-AUDIT-ANPI-2019 datée de Mai 2019 et à la convention de rétrocession relative au Financement Additionnel pour le projet de gouvernance et de développement du secteur privé et du secteur financier, signée le 6 juin 2017 entre la République de Djibouti et l'Agence Nationale pour la Promotion des investissements.

3.1 Objectifs d'audit des États Financiers

L'audit des états financiers a pour objectifs de permettre d'exprimer une seule opinion sur les états financiers, les relevés de dépenses, le Compte Désigné et le Compte de Projet pour les fonds reçus respectivement des bailleurs de fonds et du Gouvernement et les dépenses effectuées au cours de l'exercice clos aux mêmes dates.

3.2 Procédures d'audit des États Financiers

L'étendue de l'audit des états financiers a inclus des éléments et procédures spécifiques. Nous avons obtenu une compréhension suffisante du contexte de la mission comprenant le Projet, l'Entité, les règles et règlements de l'IDA qui s'appliquent au Projet et les conditions contractuelles. Nous

4

avons porté une attention particulière aux conditions contractuelles, notamment en ce qui concerne les domaines suivants :

- La documentation, le classement et la tenue des comptes des dépenses et des revenus ;
- L'éligibilité des dépenses et des revenus ;
- La gestion des comptes bancaires ;
- La comptabilité et la préparation des états financiers et des relevés des dépenses et des revenus ; et
- Le contrôle budgétaire et la vérification des dépenses.

Pour déterminer si une erreur est significative, nous avons appliqué un seuil de matérialité de 2% du montant total des dépenses du Projet avec un niveau de confiance de 95%.

Les procédures de substance appliquées au cours de notre travail ont inclus :

- Un rapprochement entre les états financiers et les enregistrements comptables du Projet ;
- Des rapprochements bancaires ;
- Une vérification de l'éligibilité des dépenses avec les conditions contractuelles : nos tests comprenaient une évaluation si les dépenses :
 - Étaient acceptables ou plausible prenant en compte le contexte des activités du Projet ;
 - ont été engagées au cours de la période de mise en œuvre du Projet ;
 - ont été enregistrés dans les comptes de l'Entité et étaient identifiables et vérifiables et corroborées par des pièces justificatives originales ; et
 - Comprennent des coûts non-éligibles.
- L'obtention d'une preuve d'audit suffisante quant à savoir si la dépense a eu lieu ; et
- une vérification de l'authenticité de la dépense pour une opération ou une action en examinant la preuve que les travaux ont été exécutés, les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus en temps opportun, en accord avec les conditions convenues de qualité et de prix.

Conformément à la norme ISA 520, nous avons effectué un examen analytique des dépenses effectuées avec le budget et nous avons vérifié si :

- le budget présenté était compatible avec le budget du Projet (authenticité et autorisation du budget initial) ;
- les dépenses réclamées pour financement de l'IDA étaient prévues dans le budget ; et
- le montant des dépenses par ligne budgétaire n'a pas dépassé le budget.

3.3 Étendue d'audit

L'étendue des travaux d'audit a couvert les dépenses engagées et les recettes perçues pour le Projet contenues dans les états financiers au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Nous présentons dans le tableau suivant le taux de couverture de l'audit :

Composantes	Dépenses 2020 en FDJ	Audité	
		FDJ	%
I- Reforme du climat des Affaires	42 684 769	42 684 769	100%
II- Composante 2	159 152 559	159 152 559	100%
III- Composante 3	21 716 646	21 716 646	100%
Coût Total du Projet	223 553 975	223 553 975	100%

A

ANNEXES

A

Annexe 1 : États financiers du Projet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

1- État de la situation patrimoniale

	Notes	31 DECEMBRE	31 DECEMBRE	31 DECEMBRE	31 DECEMBRE
		2020	2020	2019	2019
		FDJ	USD	FDJ	USD
ACTIF					
REALISATIONS	2	723 669 376	4 092 411	500 115 401	2 828 194
VALEURS DISPONIBLES	4	21 277 172	120 324	48 386 393	273 629
<i>Banques & caisses</i>					
	FDJ	744 946 548	4 212 735	548 501 794	3 101 823
PASSIF					
	Notes	31 DECEMBRE	31 DECEMBRE	31 DECEMBRE	31 DECEMBRE
		2020	2020	2019	2019
		FDJ	USD	FDJ	USD
FONDS DE DOTATIONS	5	744 946 548	4 212 735	548 501 795	3 101 823
<i>Financement IDA</i>		744 946 548	4 212 735	548 501 795	3 101 823
DETTES A COURT TERME	6				
<i>Dettes diverses</i>		-	-	-	-
		744 946 548	4 212 735	548 501 795	3 101 823

Les notes explicatives aux pages 16 à 19 font partie intégrante de ces états financiers.
Le rapport des réviseurs comptables indépendants se trouve aux pages 3 et 4.

A

2- État des ressources et des emplois

	CUMUL	MOUVEMENT	CUMUL	CUMUL	MOUVEMENT	CUMUL
	31/12/2019	2020	31/12/2020	31/12/2019	2020	31/12/2020
	FDJ	FDJ	FDJ	USD	USD	USD
RESSOURCES						
Fonds reçus IDA	548 501 795	196 444 754	744 946 548	3 101 823	1 110 912	4 212 735
	548 501 795	196 444 754	744 946 548	3 101 823	1 110 912	4 212 735
EMPLOIS						
Réalisations payées						
I- Amélioration du climat des affaires et des investissements	328 679 364	42 684 769	371 364 133	1 858 710	241 386	2 100 096
II- Appui à l'Agence de mise en œuvre et à la gestion du projet	118 397 857	159 152 559	277 550 416	669 550	900 022	1 569 572
III- Mise en place d'un système national de paiement automatisé	53 038 180	21 716 646	74 754 826	299 935	122 809	422 744
	500 115 401	223 553 975	723 669 376	2 828 194	1 264 217	4 092 411
Excédent des ressources sur les dépenses	48 386 393	- 27 109 221	21 277 173	273 629	- 153 305	120 324
Solde de départ	-	48 386 393	-	-	273 629	-
Trésorerie disponible en fin de période	48 386 393	21 277 172	21 277 173	273 629	120 324	120 324
Décomposition						
Solde Compte USD	46 191 334	17 713 615	17 713 615	261 216	100 172	100 172
Solde Compte FDJ	2 195 060	3 563 557	3 563 557	12 413	20 152	20 152
	48 386 393	21 277 172	21 277 172	273 629	120 324	120 324

Les notes explicatives aux pages 16 à 19 font partie intégrante de ces états financiers.
Le rapport des réviseurs comptables indépendants se trouve aux pages 3 et 4.

3- État de rapprochement du compte spécial

	FDJ	USD
Solde au 01/01/2020		
Solde du compte USD	46 191 334	261 216
Solde du compte FDJ	2 195 060	12 413
	<u>48 386 393</u>	<u>273 629</u>
Décaissements de la période		
DRF 10	20 627 099	116 648
DRF 11	18 549 677	104 900
DRF 12	31 501 700	178 145
DRF 13	25 783 786	145 810
DRF 14	25 783 786	145 810
DRF 15	74 198 707	419 600
	<u>196 444 754</u>	<u>1 110 912</u>
Total décaissement de la période		
	<u>196 444 754</u>	<u>1 110 912</u>
Montant disponible	<u>244 831 147</u>	<u>1 384 541</u>
Dépenses de l'exercice		
Composantes	Description	
I	Amélioration du climat des affaires et des investissements.	241 386
II	Appui à l'Agence de mise en œuvre et à la gestion du projet.	900 022
III	Mise en place d'un système national de paiement automatisé.	122 809
		<u>1 264 217</u>
Solde théorique au 31 décembre 2020	<u>21 277 172</u>	<u>120 324</u>
Justification du solde		
Solde du compte spécial en USD 31/12/2020	17 713 615	100 172
Solde du compte spécial en FDJ 31/12/2020	3 563 557	20 152
Total des soldes bancaires au 31/12/2020	<u>21 277 172</u>	<u>120 324</u>

A

4- Demande de retrait de fonds et de Paiements directs

	31/12/2020	31/12/2020
	FDJ	USD
Retraits effectués au 01/01/2020	548 501 795	3 101 823
Réapprovisionnement du compte spécial		
DRF 10	20 627 099	116 648
DRF 11	18 549 677	104 900
DRF 12	31 501 700	178 145
DRF 13	25 783 786	145 810
DRF 14	25 783 786	145 810
DRF 15	74 198 707	419 600
Total des fonds reçus de la période	196 444 754	1 110 912
Montant disponible au 31/12/2020	744 946 548	4 212 735

Annexe 2 : Notes aux états financiers

Note n°1 : Principes comptables applicables

a. Base d'établissement des comptes

Les états financiers du Projet sont établis sur la base des coûts historiques et reflètent les réalisations du Projet constatées selon les normes comptables internationales applicables.

Les ressources et dépenses du Projet sont comptabilisées dès qu'une charge, éligible conformément aux termes de la Convention, est engagée.

b. Taux de change

Les opérations du compte spécial en Dollars Américain (USD) effectuées durant la période sont converties en Francs de Djibouti (FDJ) sur la base d'un taux fixe applicable durant la période par les banques.

Les décaissements effectués par l'IDA au cours de la période pour le Projet qui sont libellés en USD sont convertis en FDJ à un taux fixe de 176,832 FDJ applicable durant toute la période.

Les actifs et dettes monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en DJF en fin de période sur la base du taux fixe applicable de 176,832 DJF par les banques.

c. Réalisations

Les réalisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles ne sont pas amorties et représentent les objectifs mêmes du Projet.

Elles regroupent les catégories de dépenses prévues dans la convention-cadre entre la République de Djibouti et l'ANPI ainsi que les charges de fonctionnement et les immobilisations acquises dans le cadre du projet, et utilisées par l'ANPI qui sont comptabilisées comme tel.

d. États financiers

Ils comprennent les opérations réalisées depuis la signature de la convention jusqu'au 31/12/2020.

Note n°2 : Réalisations

Note 2.1 : Détails des réalisations par catégories des dépenses

Catégorie 1	Solde au 1/01/2020	Réalisation de la période	Solde au 31/12/2020	Solde au 1/01/2020	Réalisation de la période	Solde au 31/12/2020
	FDJ	FDJ	FDJ	USD	USD	USD
	500 115 401	223 553 975	723 669 376	2 828 194	1 264 217	4 092 411
	500 115 401	223 553 975	723 669 376	2 828 195	1 264 217	4 092 411

Note 2.1 : Détails des réalisations par composantes

Amélioration du climat des affaires et des investissements	Solde au 1/01/2020	Réalisation de la période	Solde au 31/12/2020	Solde au 1/01/2020	Réalisation de la période	Solde au 31/12/2020
	FDJ	FDJ	FDJ	USD	USD	USD
	328 679 364	42 684 769	371 364 133	1 858 710	241 386	2 100 096
Appui à l'Agence de mise en œuvre et à la gestion du projet	118 397 857	159 152 559	277 550 416	669 550	900 022	1 569 572
Mise en place d'un système national de paiement automatisé	53 038 180	21 716 646	74 754 826	299 935	122 809	422 744
	500 115 401	223 553 975	723 669 376	2 828 194	1 264 217	4 092 411

A

Note n°3 : Situation par rapport au budget au 31/12/2020

USD

Composantes	Alloué	Réalisé	Solde
I- Amélioration du climat des affaires et des investissements	2 070 745	2 100 096	- 29 351
II- Appui à l'Agence de mise en œuvre et à la gestion du projet	2 691 917	1 569 572	1 122 345
III- Mise en place d'un système national de paiement automatisé	517 686	422 744	94 942
Total	5 280 348	4 092 411	1 187 937

Les montants alloués sont en DTS et ces taux varient.

Note n°4 : Disponibilités

	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2019	31 DECEMBRE 2019
	FDJ	USD	FDJ	USD
Compte spécial - IDA en USD	17 713 615	100 172	46 191 334	261 216
Compte spécial - IDA en FDJ	3 563 557	20 152	2 195 060	12 413
	21 277 172	120 324	48 386 393	273 629

Le compte spécial IDA libellé en US\$ a été converti à un taux fixe de 1 US\$ à FDJ 176,832 et s'élève à US\$ 120 324 au 31 décembre 2020.

Le compte IDA en FDJ représente le montant net des transferts effectués du compte spécial IDA en USD diminué des paiements éligibles équivalents aux quote-part de l'IDA effectués sur ce compte.

Note n°5 : Fonds de dotations

	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2019	31 DECEMBRE 2019
	FDJ	USD	FDJ	USD
Fonds reçu	744 946 548	4 212 735	811 949 793	4 591 643
	<u>744 946 548</u>	<u>4 212 735</u>	<u>811 949 793</u>	<u>4 591 643</u>

Note n°6 : Dettes à court terme

	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2020	31 DECEMBRE 2019	31 DECEMBRE 2019
	FDJ	USD	FDJ	USD
Divers	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

A